Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213503501-20260320-202603202-DE

COMMUNE DE VERGÉAL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 20 mars à 19h00 ,
Le conseil municipal de la commune de Vergéal régulièrement convoqué le 16 mars 2026 par Monsieur Samuel URIEN, maire sortant, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique RIVAL doyenne d'âge.
Formant la majorité des membres en exercice.
Etaient excusés : M. Ludovic GAUVIN
Etaient absents :
Pouvoir : M. Ludovic GAUVIN a donné pouvoir à Mme Ingrid THÉBERT
Date de convocation : 16 mars 2026
Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 14
votants : 15
M. BÉTIN Arthur a été désigné secrétaire.

2026-03-20-2 : Détermination du nombre d'adjoint(e)s au (à la) maire

VU l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales

Monsieur le maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal de 15 étant de 15 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 4.

Le conseil municipal, par :
15 voix POUR,
0 ABSTENTION(S),
0 voix CONTRE,

DECIDE de fixer à 4, le nombre d'adjoint(e)s au maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

